LES AUTRES DÉCHETS TRIÉS:



LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES:





EMBALLAGES DÉJÀ TRIÉS:







- > Plier les cartons
- > Bien vider les emballages sans les laver
- > Sortir le bac la veille du jour de passage
- > Mettre les emballages en vrac















Un doute, une question?

Contactez le Service environnement de la Communauté de communes Sud-Hérault par téléphone au **0800 899 850** (numéro vert)